

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20250410-20250219A-DE

Berser  
Levrault



HAUTE  
CORRÈZE  
COMMUNAUTÉ

*J'adopte un composteur*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

# 2024

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS ASSIMILÉS



## Recyclez vos piles et batteries

↓ DANS LES DÉCHÈTERIES ↓



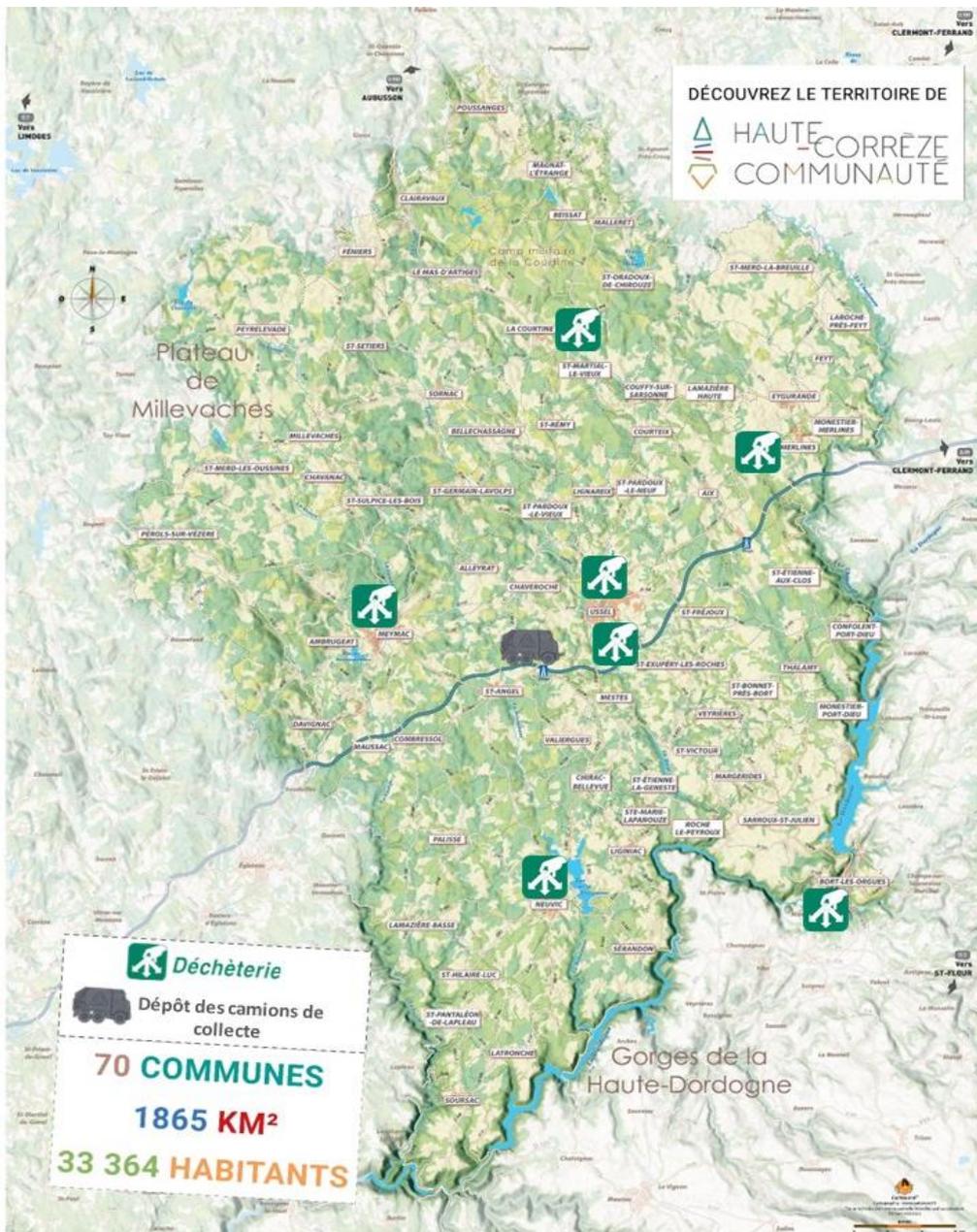
<p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>Le service déchets Page 3</p> <p>Les indicateurs techniques Page 5</p> <p>Faits marquants de l'année 2024 Page 7</p> <p>Les indicateurs financiers Page 18</p> <p>Perspectives 2025 Page 20</p>	<p>La Communauté de communes exerce les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire</li> <li>• L'exploitation de 7 déchèteries pour la collecte des déchets encombrants et dangereux des ménages</li> <li>• La sensibilisation de tous les publics à la prévention et au tri des déchets</li> </ul> <p><u>Lexique :</u></p> <p>ABJ : Articles de Bricolage et Jardinage  ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  ASL : Articles de Sport et Loisir  BOM : Benne Ordures Ménagère  COT : Contrat d'Objectifs Territorial  C 0.5 : Collecte réalisée 1 fois tous les 15 jours  C1 : Collecte réalisée 1 fois par semaine  D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement  DMS : Déchets Ménagers Spéciaux  HCC : Haute-Corrèze Communauté  JJ : Jeux et Jouets  OMR : Ordures Ménagères Résiduelles  PAP : Porte A Porte  PAV : Point d'Apport Volontaire  PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchet Ménagers et Assimilés  PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment  RCCNA : Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine  REP : Responsabilité Elargie du Producteur  RI : Règlement Intérieur  RS : Redevance Spéciale  SPIP : Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation  TEOM : Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères  TIG : Travaux d'Intérêt Général  UVE : Unité de Valorisation Energétique</p>
---	--

## LE SERVICE DECHETS

Depuis 2017, Haute-Corrèze Communauté exerce selon ses statuts, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent du fait de leur nature et leur quantité à ceux des ménages. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de la collectivité, à l'exception de la collecte des Points d'Apports Volontaires et certaines filières de déchèteries.

La compétence traitement est transférée à un syndicat départemental le SYTTOM 19 ; notamment pour ce qui est des Ordures Ménagères, des emballages, du verre, du papier et du carton.





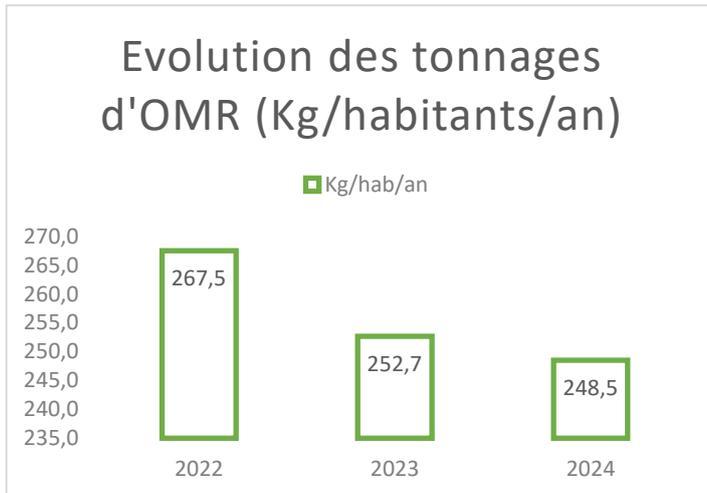
	<b>Bennes d'ordures ménagères</b>	<b>8</b>
	<b>Poids lourds de 7.5 tonnes</b> équipé d'une grue	<b>1</b>
	<b>Camions Polybennes</b>	<b>4</b>
	<b>Compacteur sur berce (Packmat)</b>	<b>1</b>
	<b>Véhicules légers</b>	<b>4</b>

	<b>Animatrices tri et prévention</b>	<b>3</b>
	<b>Chauffeurs / rippeurs</b>	<b>18</b>
	<b>Agent centre de transfert</b>	<b>1</b>
	<b>Agent de maintenance et entretien des bacs</b>	<b>1</b>
	<b>Agents de déchèterie</b>	<b>14</b>
	<b>Agent Polyvalent</b>	<b>2</b>
	<b>Chauffeurs Polybennes</b>	<b>3</b>
	<b>Agent d'atelier</b>	<b>1</b>
	<b>Encadrement opérationnel</b>	<b>4</b>

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

### ➤ Bilan de la collecte des ordures ménagères

En 2024, Haute-Corrèze Communauté comptait 33 302 habitants (INSEE 2020).

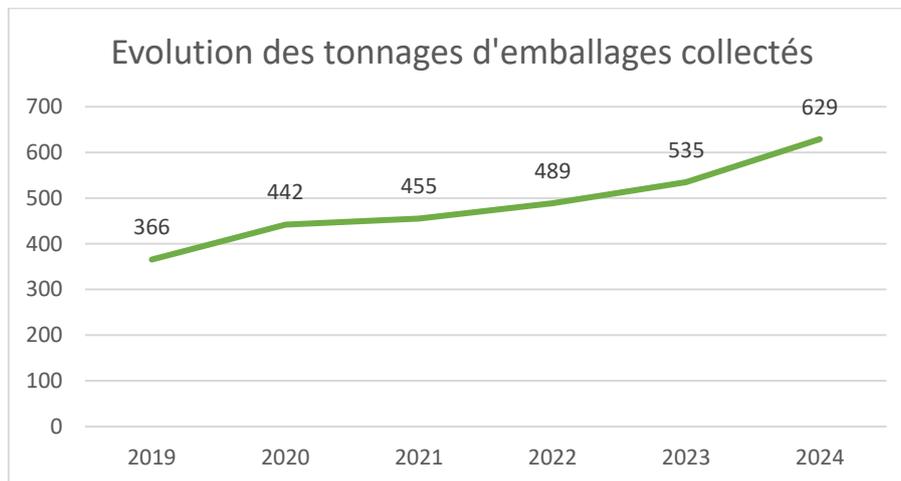


8 275,76 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2024 contre 8 414,18 tonnes en 2023 soit une diminution de 138,42 tonnes (baisse de 1,64 %).

### ➤ Bilan de la collecte d'emballages

2023 a été l'année de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri permettant de recycler plus d'emballages. La communication et les actions de sensibilisation se sont poursuivies en 2024.

629,08 tonnes d'emballage ont été collectées en 2024. Soit une hausse de 17% par rapport à 2023, cela représente une augmentation de 2,8 Kg/habitant entre 2023 et 2024. Depuis 2019, c'est une hausse de 42% de collecte des emballages.



234 points d'apport volontaire sont implantés sur notre territoire (contre 223 en 2023), cela représente 716 colonnes réparties selon les flux suivants :

- 254 colonnes verre ;
- 248 colonnes emballages ;
- 214 colonnes papier.

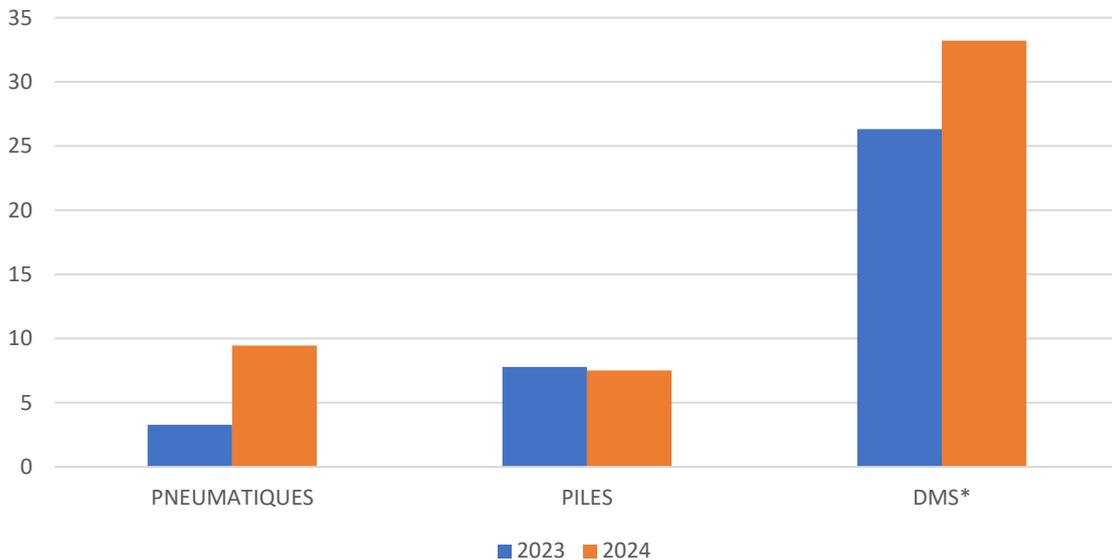
Cette augmentation est due au déploiement du nombre de colonnes qui a eu lieu sur la commune d'Ussel en vue des changements de mode de collecte prévus début janvier 2025.



Un doute, une question sur les gestes du tri ? informez-vous via l'

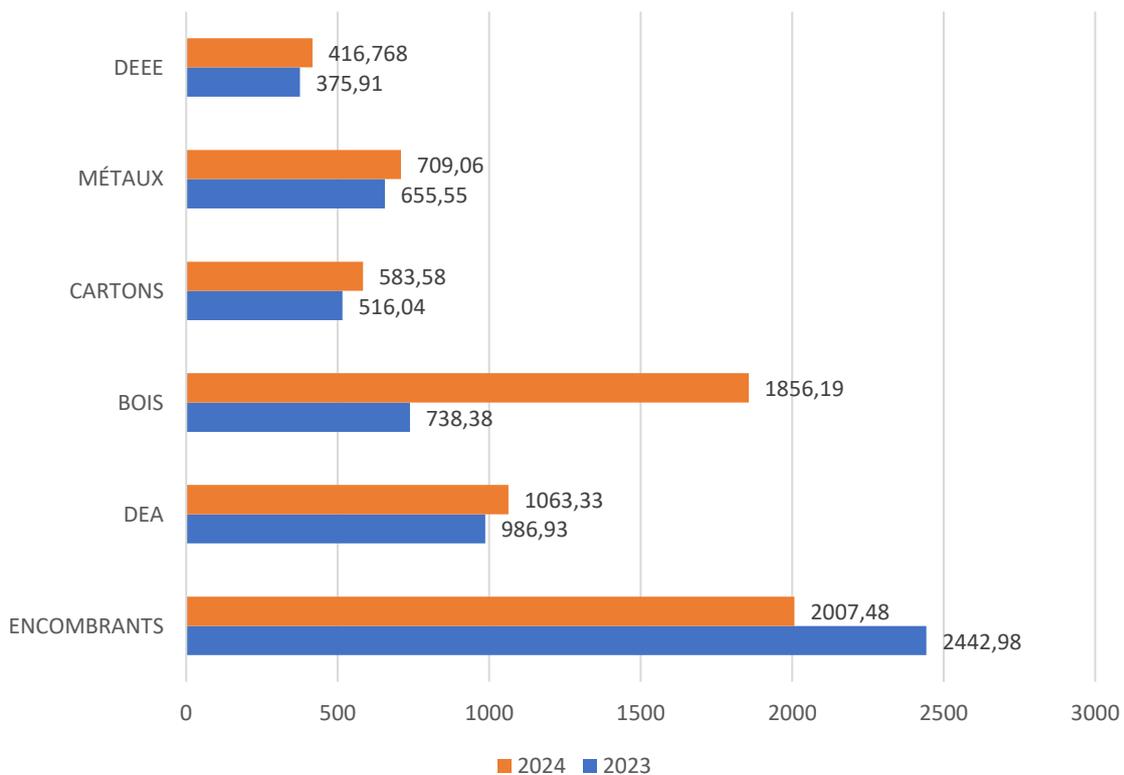
## ➤ Bilan des déchèteries

Comparatif tonnages 2023/2024



\* Déchets Ménagers Spéciaux sont des déchets issus des ménages constitués de produits pouvant être explosifs (aérosols), toxiques (acides), nocifs, irritants (ammoniaque) ou inflammables.

Comparatif tonnages 2023/2024



On observe une baisse des encombrants, en 2024, de 18 % soit 435 tonnes par rapport à 2023 qui s'explique par un tri plus affiné que nous pouvons constater sur l'augmentation des tonnages des autres flux.

## **Preuve que le tri en déchèterie est primordial, efficace et un travail**

La collecte de bois en déchèterie a été mise en place durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les chiffres 2024 sont sur une année complète ce qui se traduit par une augmentation drastique des tonnages en 2024.

## **FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024**

### **➤ Volet Administratif et Général**

#### **Règlement intérieur redevance spéciale**

Par délibération en date du 11 juillet 2024, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'exonération de la TEOM des professionnels et d'application de la redevance spéciale.

Ce document permet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles est assuré le service à tous les professionnels de notre territoire.

#### **Travaux d'Intérêts Généraux**

En partenariat avec le SPIP de la Corrèze (Tulle), 3 personnes en TIG ont été placés sur nos déchèteries de Meymac et Camp César.

Les placements ont été réussis, et donc, une plus-value pour notre collectivité.

#### **Main courante**

Des registres, type mains courantes, ont été mis sur tous nos sites, permettant aux agents de consigner tout problème rencontré lors de leurs missions.

Elles permettent de garder une trace écrite, avec le maximum d'information de tout conflit, problème, remarque voire acte dont sont victimes nos agents. Et servir d'appui si besoin, en cas de dépôt de plainte.

### **➤ Volet Collecte**

#### **Fin de la mise en bacs de regroupement OM de Bort**

Afin d'appliquer le règlement de collecte de Haute-Corrèze Communauté définissant le mode de collecte en bacs de regroupement. Celle-ci a été choisie pour ses aspects pratiques, sécuritaires et économiques.

Depuis environ un an, Haute-Corrèze Communauté a commencé la mise en place de conteneurs de regroupement sur son territoire.

Concernant Bort-les-Orgues, en 2023, une première moitié de la commune (rive gauche pour schématiser) a été impactée par ce changement. Celle-ci s'est terminée en mai.

Cela a permis de réduire les risques de circulation lors de la collecte, dans certaines rues (marche arrière dangereuse et interdite, passages très étroits, mauvais stationnement, routes soumises à restriction...).

#### **Travaux air de lavage**

Des travaux ont été entrepris au pôle environnement, afin de doubler l'aire de lavage des camions bennes. Un deuxième emplacement permettra de fluidifier la circulation des véhicules du pôle environnement.

En effet, l'augmentation du nombre de véhicule des services déchets et technique rendait parfois la circulation dangereuse, avec des bennes en attente d'accès à l'aire de lavage.

Un nouvel appareil de nettoyage type Karcher, sera aussi mis en place.

## **BOM 27T**

Acquisition d'un nouveau camion benne, permettant le renouvellement du parc. Et de garder les véhicules vieillissants en renfort selon les besoins.

## **Modification collecte des emballages sur la commune d'Ussel**

Dans le but de répondre à la demande du centre de tri de ne plus avoir de sacs jaunes mais aussi pour être plus réactifs avec la collecte en PAV. S'ajoute la nécessité de maîtriser les coûts de collecte ou encore par équité avec le reste du territoire. Un travail préparatoire a été effectué en partenariat avec la commune d'Ussel pour préparer les changements de collecte des emballages sur la commune. En effet, la collecte des emballages s'effectue selon les secteurs soit en PAV soit en sacs jaunes ou bacs jaunes.

La décision a été prise d'arrêter la collecte en porte-à-porte à 8 janvier 2025.

Pour ce faire, un travail de communication commune avec Ussel a débuté en octobre 2024 et s'est poursuivi sur la fin de l'année pour accompagner les habitants à ce changement.

C'est 17 points de tri en PAV qui ont été modifiés sur la commune pour augmenter leur nombre ou compléter les points existants avec d'autres flux. Ce sont 11 colonnes à verre, 15 colonnes à emballages et 12 colonnes à papier qui ont été ajoutées sur la commune.

## **Collecte des PAV**

La prestation de collecte du secteur plateau Bortois avait été confiée à la Communauté de commune de Sumène Artense. D'un commun accord, il a été décidé de ne pas prolonger cette prestation.

Aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un avenant au marché de Collecte et transport des déchets des PAV, attribué à la société SAS Corrèze Services et Logistique (CSL), a permis d'intégrer ces communes ne faisant pas partie intégrante du marché de prestation.

Elles intègrent désormais le périmètre de service du marché initial à l'exception de la commune de Bort-les-Orgues. Pour celle-ci le changement est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour ce faire nous avons dû remplacer les colonnes du plateau et de Bort-les-Orgues, le système d'attache des collectes sur ce secteur n'étant pas adapté à celle de CSL (simple crochet).

## **➤ Volet Déchèterie**

### **Optimisation du remplissage des bennes, PACKMAT**

Après l'acquisition de la machine de compaction des bennes, nous sommes dans la continuité d'optimisation. Elle nous permet de compacter les flux suivants : encombrants, cartons, bois, déchets verts, métaux.

Des bennes tassées, optimisées en termes de poids et donc moins de camions qui entraîne une diminution de camion sur les routes.



### Adaptation de l'organisation des ouvertures des déchèteries

Afin d'adapter les horaires en fonction du flux de passages et pour les entretiens divers des déchèteries, les sites ont fermé les jeudis pendant les périodes creuses de janvier à mai.

Puis une réouverture pour l'été 2024 a été mise en place afin d'absorber l'augmentation des passages de la période estivale.

Pour 2025, une réflexion sera menée sur les périodes été/hivers.

### Nouveau site de stockage de nos déchets verts

Depuis fin novembre 2024, notre prestataire Ponty Compost Environnement a ouvert une plate-forme de stockage et traitement de déchets verts et bois, dans la zone de l'Empereur. Le traitement et la valorisation de ces déchets sont donc locaux.

Ce site reçoit donc les déchets végétaux et de bois de nos déchèteries, nous permettant donc de désengorger les plates-formes déchets verts et bois de la déchèterie Camp César d'Ussel, qui absorbait les bennes des autres déchèteries.

Ça entrainera donc, un réaménagement de la déchèterie d'Ussel Camp César, courant 2025.



*La plate-forme haute de Camp César, séparée en 2 zones, à gauche les déchets verts, à droite le bois.*

### Hausse importante des tonnages de déchets verts.

La plate-forme déchets verts de la **déchèterie de Meymac**, ouverte mi-juillet 2023, n'a cessé de voir passer des usagers. Le tonnage a triplé depuis 2022, nous passons de quelques 150 t/an à 450 t/an en 2024 ! ça se justifie par la praticité d'accès, la facilité au déchargement et la place disponible.



Plate-forme de Meymac

La **déchèterie de Bort-les-Orgues** confie ses déchets végétaux au site des Bécassines, dont la gestion est à la charge de Sumène Artense Communauté. Sur l'exercice 2024, un peu plus de 1 000 tonnes de déchets verts ont été récoltées à la déchèterie de Bort-les-Orgues.

Les autres déchèteries restantes sur approximativement les mêmes tonnages que 2023.

### De l'affichage pour nos déchèteries

Début de pose de panneaux d'affichages pour chaque flux dans nos déchèteries.



La pose sur les autres déchèteries est à venir courant 2025.

### Un règlement intérieur

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur des déchèteries. Celui-ci est disponible sur notre portail [hautecorreze.fr](http://hautecorreze.fr) et dans chaque déchèterie.

Il était important de cadrer le fonctionnement de ces sites recevant du public, de préciser les missions de nos agents et les devoirs des usagers.

### Filière

Depuis 2024, le tri de jeux et jouets, de l'éco-organisme Écomaison a été mis en place dans les déchèteries.

Vous avez pu constater des caisses vertes sur les quais, dans lesquelles les jeux et jouets non-électriques **de moins** de 80 cm doivent être déposés.

Les jeux et jouets non-électriques **de plus** de 80 cm devant aller directement dans la benne « mobilier ».

Tout jeu ou jouet électrique/piles/batterie devant aller dans les D3E.



## ➤ Volet économie circulaire

### Défi 3 du Projet d'Administration (PDA)

En 2024, Haute-Corrèze Communauté a validé son PDA et son défi 3, intitulé "Être éco-exemplaire et participer activement à la transformation écologique".

#### Actions :

- **Sensibilisation des agents et des élus à la transition écologique ;**
- Analyse du coût carbone des outils numériques ;
- **Promotion de l'achat local et responsable ;**
- **Mise en place d'une démarche zéro déchet dans les pratiques professionnelles et événementielles ;**
- Encouragement du co-voiturage ;
- **Intégration de la sobriété et des impacts environnementaux** dans la méthodologie de projet pour interroger les élus sur leurs décisions.

### Challenge ENERGIC



En octobre 2024, un challenge interne appelé *ENERGIC* a été lancé pour sensibiliser les agents de la collectivité de manière ludique.

#### Pourquoi ce challenge ?

**Il est en lien avec le projet d'administration et le défi 3, visant à :**

- Sensibiliser les agents et les élus à la transition écologique.
- Mettre en place un défi environnemental stimulant.

**Lors de ce défi sur l'eau, il a été abordé des éléments sur le compostage et une mission collective sur le ramassage de mégots de cigarette dans la nature.**

Le challenge se poursuit en 2025 avec un second défi, prévu en mars sur le thème de l'alimentation durable.

### Eco défis des artisans et commerçants



Au printemps 2024, Haute-Corrèze Communauté (HCC) a lancé le programme Éco-défis, invitant 15 commerçants et artisans du territoire à s'engager dans une **démarche écoresponsable pour réduire leur impact environnemental**. Ce programme, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine Corrèze et la Chambre de Commerce et d'Industrie Corrèze, vise à accompagner les acteurs économiques locaux dans leur transition écologique. HCC, en tant que premier EPCI du département à s'impliquer dans cette initiative, a soutenu les entreprises dans la mise en place d'actions concrètes pour une transition écologique durable.



Signature d'une convention de partenariat entre HCC, la CMA NA Corrèze et la CCI Corrèze

Pour obtenir le label Éco-défis, les entreprises doivent relever au moins trois défis parmi une liste de 40, répartis en six thématiques : **gestion des déchets**, écoproduits, consommation d'eau et rejets, transports, énergie et responsabilité sociétale. Les commerçants et artisans bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour évaluer leurs pratiques et définir des actions d'amélioration. Un délai de trois à six mois est accordé pour la mise en œuvre des défis.

### Remise des trophées éco-défis

Le 10 décembre 2024, une cérémonie a eu lieu pour récompenser les entreprises de Haute-Corrèze Communauté ayant relevé les défis environnementaux dans le cadre du programme Éco-défis. Ces entreprises ont été accompagnées pendant plusieurs mois par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine Corrèze et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze.



Les entreprises labellisées en 2024 ayant relevé des défis sur le volet déchets :

- Les douceurs des orgues (Bort les Orgues) : déchets organiques ;
- Kids Around (Ussel) : emballages fournisseurs ;
- MP Design : tri sélectif ;
- Boulangerie Raynal (Soursac) : stop aux invendus alimentaire ;
- Coordonnerie Fournier (Bort les Orgues) : réparation et réemploi ;
- Les fines bouches rient (Neuvic) : mise en place de la consigne ;
- Bussière Paysage (Neuvic) : récupération, réutilisation, biodiversité et espaces verts ;
- Hôtel restaurant Le Puy Blanc (Margerides) : Biodiversité et espaces verts.

3 coups de cœur du Jury

- Le Hérisson Ramoneur (Chaveroche) : vente éco-produits et éco-services ;
- Faurie Electricité (Ussel) : point de collecte photovoltaïque ;
- Horlogerie Bijouterie Cheminade (Bort les Orgues) : réduire les emballages clients et réparation et réemploi de matériel.

L'opération continue tout au long de l'année 2025.

## Plan de formation interne à la transition écologique (élus et agents)

### Objectifs stratégiques :

- Développer une culture commune autour de la transition écologique ;
- Former aux **pratiques éco-responsables** ;
- Accompagner les **agents dans l'adoption d'écogestes au travail**.

### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place un plan de formation "transition écologique" dès 2024 ;
- Former 100 % des agents et élus du Bureau d'ici 2026 ;
- Organiser **une journée dédiée à l'environnement tous les deux ans minimums**.

Le plan de formation abordera notamment **la prévention des déchets à travers des sessions sur le tri, le compostage et les achats responsables**. Un budget annuel de 10 000€ a été validé par les élus du bureau communautaire le 10 octobre 2024.

### Bourses aux fournitures



Les agents ont été sollicités pour organiser leur espace de travail afin de réutiliser le matériel inutilisé et adopter une démarche d'achats responsables.

### ➤ Volet Prévention

#### LE PLPDMA – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Les actions de prévention organisées par la cellule zéro déchet permettent de répondre aux axes du PLPDMA.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés devra se réunir début 2025 afin de donner son avis sur le diagnostic et le plan d'actions du PLPDMA et également pour leur présenter l'avancer des actions.

#### Nos objectifs

- Réduction de 15% de déchets par habitants ;
- Réduction de 5 % de déchets d'activités économiques (entreprises, artisans, restaurateurs...).

#### Nos axes

##### **Axe 1 – Eco-exemplarité de la collecte**

Action 1.1 : Diminution des consommables dans les services de la collectivité

Action 1.2 : Prévention et gestion des déchets au sein des services

Action 1.3 : Prévention et gestion des biodéchets dans les services

## Axe 2 – Sensibilisation du public

- Action 2.1 : Communication générale
- Action 2.2 : Sensibilisation des habitants du territoire
- Action 2.3 : Sensibilisation des scolaires
- Action 2.4 : Distribution des habitants du territoire

## Axe 3 – Gestion des biodéchets

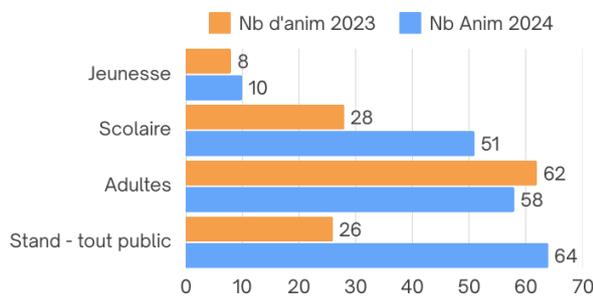
- Action 3.1 : Promotion du compostage individuel
- Action 3.2 : Promotion du compostage partagé
- Action 3.3 : Broyages des déchets verts
- Action 3.4 : Prévention du gaspillage alimentaire

## Axe 4 – Réemploi et réparation

- Action 4.1 : Développement de la collecte des textiles
- Action 4.2 : Promotion du réemploi

### ➤ Volet sensibilisation

### CHIFFRES CLÉS



Nombre d'animations réalisées avec les différents publics

En période scolaire, se sont principalement des animations dans les écoles, collèges ou lycées, qui sont réalisées.

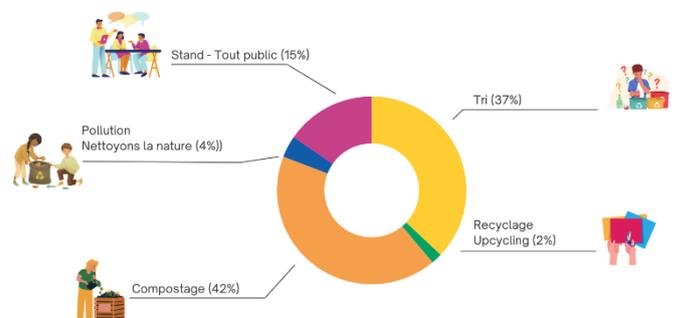
60% des établissements du territoire ont eu une sensibilisation depuis 2019, soit 21 écoles, 5 collèges et 1 lycée. Sur 2024, c'est 847 élèves et 107 adultes, du corps enseignants et des professionnels qui ont été sensibilisés.

## Animations

Le volet sensibilisation est animé par la cellule zéro déchet qui compte 4 animateurs trio et prévention dont 3 arrivés en 2024.

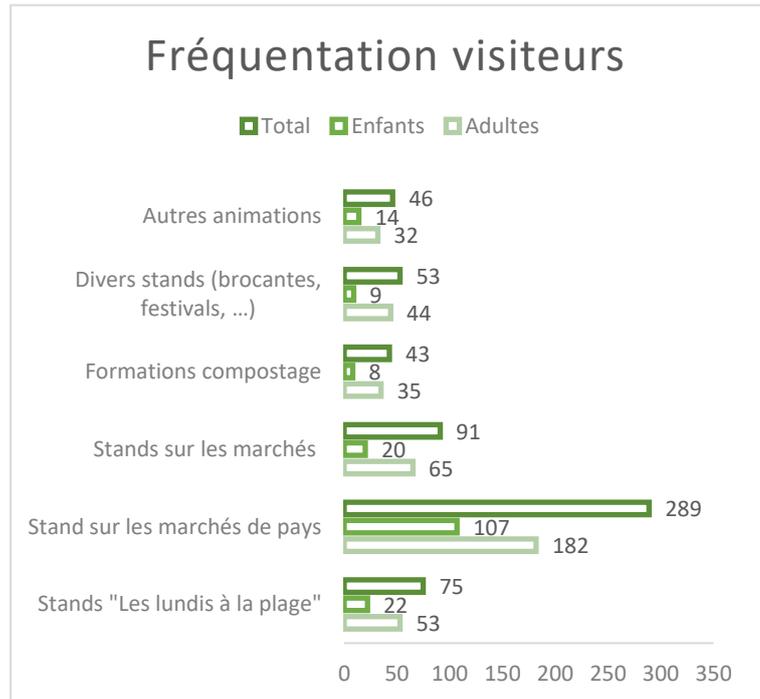
Ils poursuivent les activités d'animations dans les écoles, ou autres établissements, des stands ou des sensibilisations en extérieurs. Ils interviennent, également, sur des actions d'accompagnements des établissements ou des communes dans la mise en place de projet de compostage.

Les activités sont principalement partagées autour des thèmes du tri des déchets et du compostage mais nous réalisons également des sensibilisations avec d'autres thématiques en lien avec les déchets.



Les animations sont également adaptables à des groupes d'adultes parfois en partenariat avec la Fondation Jacques Chirac ou d'autres établissements.

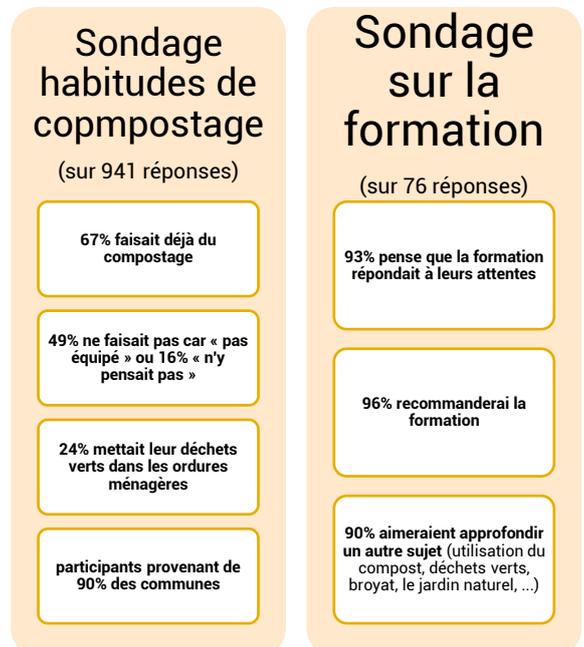
Pendant la période estivale les animateurs proposent des stands sur des marchés ou marchés de pays et sur les lundis à la plage pour sensibilisées les habitants ou touristes directement sur les lieux de passage.



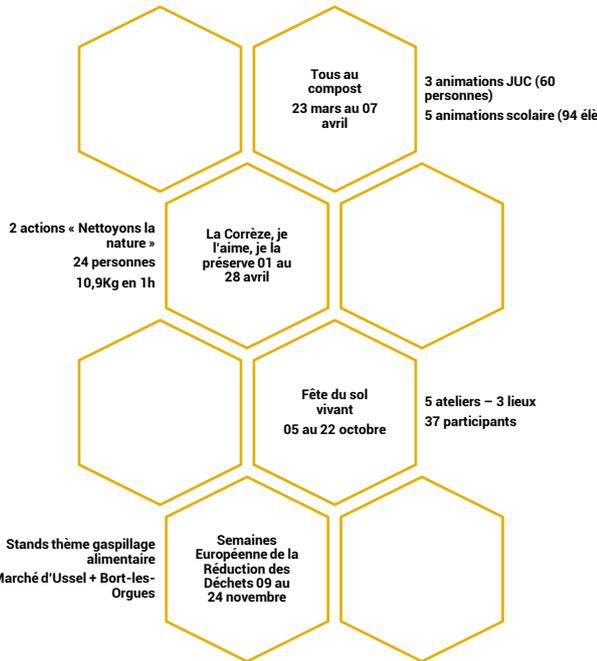
Toute l'année, les formations « **J'adopte un composteur** » ont rythmé les rencontres autour du compostage individuel. C'est 73 sessions de « j'adopte un composteur » qui ont été données sur 10 communes différentes. Soit environ 780 composteurs distribués pour plus de 900 participants.

Au début de chaque session un sondage est distribué aux participants pour connaître leurs habitudes de compostage. Et à la fin un mini-sondage de satisfaction a été rajouté à partir du mois de juin (cf quelques chiffres ci-joints).

Les formations faites à Ussel permettent de faire une démonstration directement sur notre site de compostage. En effet, un jardin pédagogique a été aménagé pour montrer les composteurs en fonctionnement et des méthodes de gestion des déchets verts directement dans le jardin (haie sèche, plessis, ...). Lors des sessions en extérieur nous amenons un composteur de démonstration avec des photos et des échantillons de compost à différents stades de maturation.



Lors des semaines thématiques nationales, des animations ont été proposées en fonction des thèmes :



Pour la Fête du sol vivant, par exemple, un atelier sur la gestion déchets verts avec fabrication d'une haie sèche a été proposé ainsi que des ateliers jardin au naturel avec fabrication de carré potager en plessis, fabrication d'hôtels à insecte, .... Ces ateliers ont été réalisés avec des matériaux de récupération pour donner des exemples d'utilisation des déchets verts directement au jardin.

### Projet tri et prévention

Dans le cadre du plan de gestion des biodéchets, la cellule zéro déchet a également un volet d'accompagnement des structures dans la mise en place de composteur en établissement et partagé avec les communes ou les bailleurs.

C'est donc 21 sites de compostage en établissement qui sont actifs sur tout le territoire. Pour le compostage partagé en 2024, 3 sites ont été installé et le travail se poursuit avec notamment 6 projets en cours au début de l'année 2025.

	<b>Projet tri</b>	À chaque rencontre compostage + Diag pour 5 structures
	<b>Compostage individuel</b>	816 composteurs distribués Dont 15 sans formation JUC ou autres) 801 avec formation
	<b>Compostage en établissement</b>	23 accompagnements 21 sites actifs
	<b>Compostage partagé</b>	3 sites actifs Sites avec début de travail : Bort-les-Orgues, résidence St Louis (Foncia), Corrèze Habitat Projets : 6 prévus
	<b>Référents de site</b>	2 formations qualiopi réalisées 37 personnes formées RS • 17 RS formés par nos services • 22 formés qualiopi



## ➤ Communication

La communication a été faite toute l'année sur le site internet [www.hautecorreze.fr](http://www.hautecorreze.fr) et sur nos réseaux sociaux, soit une 50<sup>ème</sup> de publications concernant le service.

Les affiches avec les consignes de tri sur les totems ont été remplacées avant l'été 2024. Les applications intra-muros et autres des communes sont utilisées comme support de communication.

Les actions sur les formations compostage et les composteurs partagés ont données lieu à des articles dans la montagne. De plus, France 3 a réalisé un reportage sur ces opérations en début d'année.



De plus, en 2024, afin de mettre à jour les consignes et de proposer un outil simple et ludique, un nouvel outil a été élaboré pour remplacer les réglettes de tri. Ils sont distribués lors des animations ou dans les stands.

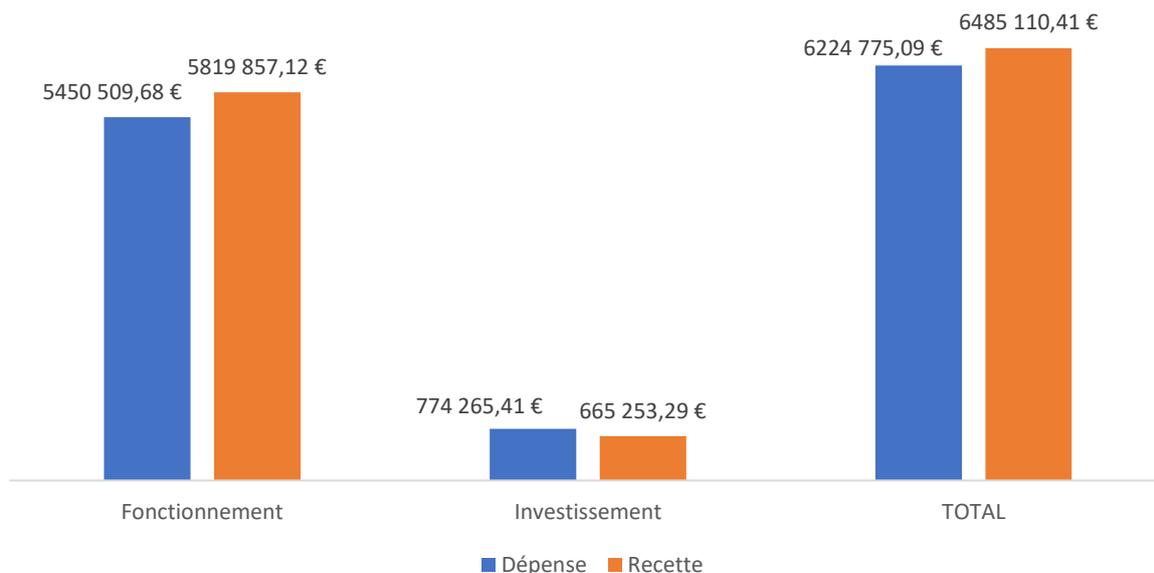


## LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget « déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M57, non assujetti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

### ➤ Le budget annexe « déchets »

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (HORS EXCÉDENT ET DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ)



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		EVOLUTION 2024/2023
	2023	2024	
Charge à caractère général	1 170 109,06 €	1 415 734,79 €	+ 20,99 %
Charge de personnel, frais assimilés	1 794 029,26 €	1 965 944,47 €	+ 9,58 %
Autres charges de gestion courante (SYTTOM 19)	1 580 294,68 €	1 679 661,16 €	+ 6,29 %
Charges financières	15 936,06 €	11 601,37 €	- 27,20 %
Charges spécifiques	16 735,26 €	26 051,89 €	+ 55,67 %
Amortissements	345 337,84 €	347 381,10 €	+ 0,59 %
Dotations aux provisions et dépréciations	1 448,22 €	4 134,90 €	+ 185,52 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 923 890,38 €</b>	<b>5 450 509,68 €</b>	<b>+ 10,70 %</b>

Sur le chapitre « Charges spécifiques », il s'avère qu'en 2024 des titres sur les exercices antérieurs ont dû faire l'objet d'annulation, notamment, à la suite de régulation de la redevance spéciale.

La hausse des dépenses de fonctionnement (+ 10,70 %) est principalement impactée par :

- Location d'une benne d'ordure ménagère en remplacement d'une benne en réparation ;
- L'acquisition de composteurs individuel ;
- Organisation d'ateliers cohésion et appartenance.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		EVOLUTION 2024/2023
	2023	2024	
Atténuations de charges (remboursement personnel)	12 205,58 €	3 739,92 €	- 69,36 %
Produits services, domaine et ventes (redevance spéciale, ventes matériaux, ...)	447 267,24 €	427 825,61 €	- 4,47 %
Impôts et taxes (TEOM)	4 306 705,00 €	4 820 553,00 €	+ 11,93 %
Dotations et participations	568 087,36 €	538 008,14 €	- 5,29 %
Autres produits de gestion courante (vente composteur)	2 994,58 €	11 081,87 €	+ 270,06 %
Produits spécifiques	16 362,44 €	2 581,02 €	- 84,23 %
Reprises provisions et amortissements	108,50 €	3 311,00 €	+ 91,10 %
Amortissements (reprise subvention)	37 094,62 €	12 756,56 €	- 65,61 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 390 825,32 €</b>	<b>5 819 857,12 €</b>	<b>+ 7,96 %</b>

Sur le chapitre « Autres produits de gestion courante », il s'avère qu'en 2024 de nombreux remboursements de sinistres ont eu lieu comme en 2023 qui étaient imputés sur le chapitre « Produits spécifiques ».

En 2024, nous pouvons constater une augmentation des recettes de 7,96 % par rapport à 2023 :

- Poursuite de l'effort de lissage de la TEOM ;
- Remboursement sinistre.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT	
	2023	2024
Immobilisations incorporelles (frais d'études, ...)	46 560,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles (matériel informatique et bureautique, matériel de transport, ...)	369 431,23 €	617 481,87 €
Immobilisations en cours (agencements et aménagements de terrains, installation de matériel technique, ...)	52 804,58 €	10 548,60 €
Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	101,18 €
Emprunts et dettes assimilées	127 071,84 €	133 377,20 €
Amortissements (reprise subvention)	37 094,62 €	12 756,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>632 962,27 €</b>	<b>774 265,41 €</b>

On observe en 2024 une hausse des dépenses d'investissements de 22,32 % par rapport à 2023.

Les principaux investissements de l'année 2024 ont été les suivants :

- Acquisitions de colonnes pour la pré-collecte ;
- Acquisitions de bacs ordures ménagères ;
- Acquisition d'un camion (livré en 2024) ;
- Acquisition de composteurs partagés ;
- Installation d'un bloc algéco au pôle environnement.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT	
	2023	2024
Subventions d'investissement (DETR, ...)	11 174,80 €	32 518,00 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	250 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	83 956,82 €	35 354,19 €
Amortissements	345 337,84 €	347 381,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>440 469,46 €</b>	<b>665 253,29 €</b>

On observe en 2024, une augmentation des recettes d'investissement de 51,03 % par rapport à 2023. En effet, un emprunt a été contracté pour l'achat d'une BOM.

## PERSPECTIVES 2025

### ➤ Général service

- Mise à jour de la redevance spéciale et mise en place de convention avec les structures.

### ➤ Collecte

- Arrêt des sacs jaunes sur Ussel ;
- Lavage bacs et PAV.

### ➤ Déchèterie

- Projet d'agrandissement de la déchèterie de Bort les Orgues, en partenariat avec Sumène Artense Communauté ;
- Futures filières potentielles à mettre en place (REP PMCB, ASL, TCL...) ;

- Projet de vidéo-surveillance, afin de sécuriser les agents, les abords ;
- Travail sur la deuxième vie des déchets, en partenariat avec les acteurs du réemploi du territoire ;
- Installation d'armoires sécurisées et homologuées pour le stockage des produits dangereux, afin de se mettre aux normes.

### ➤ Tri et prévention

- Plan de gestion des biodéchets se poursuit en accentuant sur le compostage partagé. Les formations « J'adopte un composteur » se poursuivent également (3 formations par mois, dont une sur une commune extérieure et 2 à Ussel) ;
- Poursuite de la communication autour de l'extension des consignes de tri (mise en place de panneaux totems sur les PAV, impression de mémo-tri pour distribution dans les mairies) ;
- Poursuite des animations dans les écoles, sensibiliser les structures qui n'ont jamais fait l'objet d'animation, mais aussi sur les stands pendant la période estivale.

### ➤ Volet économie circulaire

- COT : fin de la phase 1 avec l'audit COT sur l'économie circulaire prévu pour début 2025 ;
- Éco-défis : poursuite de la labellisation des entreprises éco-responsables ;
- Challenge ENERGIC : deux défis programmés en 2025, un en mars sur **l'alimentation durable** et un autre en septembre/octobre (thématique à définir) ;
- Économie circulaire : validation de la feuille de route économie circulaire lors du CODO/BUREAU le 29 janvier 2025 ;
- Atelier Développement durable : prévu pour le 24 mars 2025, cet atelier rassemblera élus, directeurs, managers et chefs de projet pour co-construire un plan d'actions autour des trois piliers : **environnement**, économie et social ;
- Organisation de la rencontre Économie Circulaire sur notre territoire, en partenariat avec Recita/Soltena, une rencontre sera organisée en octobre 2025 pour les acteurs économiques du territoire. Elle aura pour objectif :
  - Valoriser les initiatives et solutions locales mises en place en matière d'économie circulaire ;
  - **Sensibiliser les participants aux différents piliers de l'économie circulaire, notamment le réemploi, la réparation et les biodéchets.**